Remboursement de la pompe à insuline en boucle semi-fermée myCamAPS FX avec le FreeStyle Libre 3 !

Le système de boucle semi-fermée mylife CamAPS FX de la société Ypsomed, couplé au capteur de glucose en continu Freestyle Libre 3 de la société ABBOTT, est inscrit à la liste des produits et prestations remboursables de la sécurité sociale. Ce dispositif s'adresse aux patients atteints de diabète de type 1.

La boucle semi-fermée (ou boucle fermée hybride) mylife Loop était déjà disponible avec le capteur Dexcom G6. Il est dorénavant possible de la coupler au FreeStyle Libre 3 !

Le système est composé d'une pompe à insuline mylife YpsoPump, d'un système de mesure en continu du glucose interstitiel (Dexcom G6 ou désormais le FreeStyle Libre 3) et d'une application Android pour smartphone mylife CamAPS FX.

Les indications de prescription et de prise en charge

Selon l'arrêté du 30 janvier 2025*, ce dispositif est destiné *« aux patients diabétiques de type 1, adultes et enfants âgés d'au moins 4 ans, dont l'objectif glycémique n'est pas atteint en dépit d'une insulinothérapie intensive bien conduite (dose quotidienne totale d'insuline ? 8 unités par jour) par perfusion sous-cutanée continue d'insuline (pompe externe) et d'une autosurveillance glycémique pluriquotidienne (?4/j) »*. A noter que la prescription initiale doit être validée par une demande d'accord préalable du service médical placé auprès des caisses de l'Assurance maladie.

Comme vous pouvez le constater, le taux d'hémoglobine glyquée (HbA1c) n'est plus une condition pour accéder au remboursement de ce système ! C'était une demande de longue date de la Fédération Française des Diabétiques que nous sommes heureux de voir se concrétiser.

Il est important de noter que les conditions de prise en charge excluent l'utilisation de ces systèmes en dehors d'une boucle semi-fermée. Autrement dit, le capteur de glucose en continu Freestyle Libre 3 n'est pas remboursable seul, mais uniquement lorsqu'il est couplé à la pompe à insuline myLife CamAPSFX de la société Ypsomed. Nous ne savons pas quand il sera disponible sans couplage à une pompe à insuline.

Ce remboursement est effectif à partir du 17 février 2025.

Pour en savoir plus sur les modalités de prescription et votre éligibilité, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre diabétologue.

*Source :
Arrêté du 30 janvier 2025 portant modification des conditions d'inscription du système de boucle semi-fermée dédié à la gestion automatisée du diabète de type I MYLIFE CAMAPS FX de la société YPSOMED inscrit au titre I de la liste des produits et prestations remboursables prévue à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale et inscription du système de mesure en continu du glucose interstitiel FREESTYLE LIBRE 3 de la société ABBOTT associé à une boucle semi-fermée au titre I de la liste susvisée

Pour en savoir plus sur la boucle fermée hybride, consultez notre site dédié à la pompe à insuline : La pompe à insuline